



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Poitiers Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif au brevet d'initiation aéronautique (BIA) abrogeant l'arrêté du 18 février 1993 portant modification du brevet d'initiation aéronautique ;

VU l'arrêté du 19 février 2015 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) abrogeant l'arrêté du 4 novembre 1999 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique ;

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du brevet d'initiation aéronautique (BIA) selon l'application des art. 2 et 7 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au brevet d'initiation aéronautique et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) ;

VU la note de service du 10 novembre 2025 parue au bulletin officiel du 11 décembre 2025 portant ouverture d'une session d'examen au titre de la session 2026 du brevet d'initiation aéronautique (BIA) et du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) ;

Arrête

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

L'arrêté DEC 1 n° 2026-23 est modifié comme suit :

Additif :

Membres du jury :

- Mme ROY Tiffany, enseignante contractuelle, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

DEC 1 - n° 2026-39

Fait à Poitiers, le 16 juin 2026

Le Recteur de l'académie de Poitiers

Frédéric PERISSAT